



OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

TARN

Examen de conducteur de TAXI et VTC

Résultats des épreuves d'admission des 2, 4 et 15 novembre 2021

DEPARTEMENT DU TARN – publication du 17 novembre 2021

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le Préfet de département. Pour les candidats admis taxis, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rendre sur le site de la Sous-Préfecture du Tarn à Castres pour télécharger un dossier de demande de carte professionnelle, le compléter et le retourner avec les pièces demandées.

LES CANDIDATS NON-ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité, et peuvent se présenter 2 autres fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an après la publication des résultats de l'admissibilité.

Les candidats non-admis doivent se rendre sur la plate-forme numérique www.examentaxivtc.fr avec leurs identifiants pour se réinscrire à l'examen.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS

NOM	PRENOM	TAXI - VTC
ABADDAA	Yassine	VTC
BENBEKKAR	Mohamed	TAXI
BLANC	Mathieu	TAXI
BRACHE	Dominique	TAXI
CHENEVAS	Hélène	TAXI
COUSTEAU	Jean-Philippe	TAXI
DALI	Mustapha	TAXI
DIEHL	Séverine	TAXI
DRUON	Olivier	TAXI
FERRIOL	Audrey	VTC
FOURNIE	Gaëlle	TAXI
KHINE	Steve	TAXI
MALVY	Fabrice	TAXI
MOURLHON	Régine	TAXI
PUJOL	William	TAXI
RIEU	Thibault	TAXI